

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission des pétitions

Chargée de l'examen de la Pétition de l'association Clochette : « Notre mobilité bloquée, ça suffit » (PE21/012)

Présidence : Céline Misiego

Membres présents : Romane Benvenuti ; Derya Celik ; Christine Goumaz ; Mountazar Jaffa ; Antoine Piguet ; Françoise Piron ; Yvan Salzmann ; Maurane Vouga ; Yohan Ziehli.

Membres excusés : Oleg Gafner ; Graziella Schaller.

Municipale concernée : Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité

Accompagnant Municipalité : Patrick Etournaud, chef de Service Routes et mobilité

Pétitionnaire : Alassane Kane ; Jacques-Etienne Rastorfer

Secrétaire : Frédéric Tétaz

Lieu : Salle du Conseil communal, Hôtel de Ville, place de la Palud 2

Date : 25.11.2021

Début et fin de la séance : 16 h 30 – 20 h 40

Audition des pétitionnaires, en présence de Madame la municipale

Les deux pétitionnaires sont Monsieur Kane et Monsieur Rastorfer, ils donnent des explications additionnelles concernant leur pétition.

Monsieur Kane commence en expliquant la situation du quartier, il est enclavé entre un pont qui enjambe l'autoroute et un quartier résidentiel du Mont, souvent avec des voies d'accès limitées.

Il y a beaucoup de bouchons, matin, midi et soir. Les enfants ne peuvent plus prendre le bus, les habitant·e·s ne peuvent même plus se déplacer selon les heures de la journée. Le mont a construit de nouveaux logements, la population a augmenté et tou·te·s les habitant·e·s prennent le bus sur la commune de Lausanne. La question de la mobilité s'est ainsi beaucoup fait ressentir dans le quartier.

Selon les pétitionnaires, aucune réflexion globale sur la mobilité n'est faite. Ils ont essayé de contacter la commune du Mont, sans succès. Il raconte que les habitant·e·s ont la sensation d'être abandonné·e·s.

Monsieur Rastorfer rappelle que depuis le dépôt de l'interpellation du conseiller communal M. Kamenica il y a 3 ans, rien ne s'est passé. Beaucoup d'habitant·e·s du quartier ont signé la pétition. Il dit que les conduct·eur·rice·s TL connaissent le problème, qui se répercute sur l'ensemble du tronçon. D'autres préoccupations sont celles de la mobilité piétonne, des deux-roues et des personnes à mobilité réduite. En effet, des zones bleues étroites ne sont pas favorables à ces personnes.

Il y a des chemins qui permettraient de faire une dépose pour l'école internationale ce qui réduirait la circulation. Sur la commune du Mont, il y a beaucoup de villas et de PPE. Il y a une quinzaine d'années, au moment de la construction des immeubles, des promesses avaient été faites d'une liaison meilleure, en améliorant le chemin qui va vers Boissonnet. Monsieur Kane ajoute qu'au moment de l'installation

Conseil communal de Lausanne

de l'école internationale, il y avait une route d'accès qui permettait de sortir du côté du Mont, mais qui n'existe plus.

Madame la municipale annonce qu'elle partage les préoccupations des habitant·e·s. Le problème principal est selon elle que la Ville de Lausanne a peu de marge de manœuvre. La situation pourrait être débloquée par la commune du Mont. Les parents venant conduire leurs enfants pourraient partir du côté ouest, mais la commune du Mont a posé une borne qui permettrait la sortie côté du Mont. La Municipalité va réécrire à la commune du Mont pour faire part du mécontentement. La situation pourrait bouger car il pourrait y avoir de nouvelles constructions sur des parcelles plus loin. L'élément de négociation est que la Municipalité de Lausanne pourrait s'opposer à la construction sur des parcelles au Sud du Mont et donc au développement d'un nouveau quartier. Elle espère que la Municipalité du Mont, nouvellement élue au printemps 2021, aura peut-être une oreille plus attentive

Un commissaire demande s'il est possible d'avoir un arbitrage au niveau cantonal, Madame la municipale lui répond qu'il n'y a pas de réponses sur les voies cantonales.

Une commissaire demande si les pétitionnaires ont contacté la commune du Mont pour voir si la borne pourrait être abaissée le matin.

Monsieur Kane répond qu'ils ont contacté la municipalité, sans réponse.

Monsieur Rasthofer complète en disant que la commune du Mont a fait des promesses au moment de la construction et qu'il est difficile de se déjuger mais que la pression extérieure lausannoise pourrait leur permettre d'entreprendre des démarches. Il y a cependant des nouvelles constructions qui changent la donne car les habitant·e·s utilisent la même voie d'accès que le bus et que ceux qui se rendent à l'école internationale. Les terminus historiques de ces lignes des TL se trouvent à la frontière lausannoise pour éviter au Mont de payer sa part au réseau TL.

Madame la municipale confirme que la Municipalité du Mont refusait la prolongation des lignes TL sur son territoire pour qu'elle n'ait pas à payer sa part au réseau TL. Elle confirme également qu'à l'époque de l'arrivée de l'école internationale, les résidents du Mont avaient fait opposition et la commune a négocié avec eux la pose de cette borne contre le retrait de leur opposition.

Audition de la municipale sans la présence des pétitionnaires

Madame la municipale en charge de Finance et mobilité commence en indiquant qu'elle a pris note avec la demande de reprendre contact avec la commune du Mont et dit que cela sera fait. Elle dit que la Municipalité essaiera de faire au mieux et de trouver des solutions pour les pétitionnaires, même si la pétition est renvoyée pour communication.

Un commissaire demande pourquoi la rue de la Clochette ne serait pas mise en sens unique dans le sens de la montée pour obliger une sortie par le Mont.

Madame la municipale répond que cela pourrait aussi pénaliser les habitant·e·s et que cela demande une analyse fine.

Monsieur le chef de service Route et Mobilité relève que le problème est que les parents conduisent leurs enfants à l'école en voiture, stationnent et bloquent le passage du bus. Pour le Mont, le problème n'est que de 20 minutes, et pour l'école ils ont fait un plan de mobilité.

Un commissaire demande si les enfants sont déposés sur le territoire lausannois, on lui répond à la négative.

Des commissaires plaident pour que des personnes compétentes aillent voir sur place et pour mettre en place une action pédagogique, pour inciter les parents à faire prendre le bus à leurs enfants.

Conseil communal de Lausanne

Une commissaire demande s'il y a la possibilité d'aménager des voies prioritaires pour les bus. Madame la municipale répond par la négative, le pont empêchant cette voie spécifique, à moins de la mettre à sens unique. Elle évoque la possibilité de poser des feux, mais que cela coûte cher et que ce ne serait que pour régler des problèmes ponctuels au cours de la journée.

Délibération de la COPET

Des commissaires indiquent que le rapport-préavis peut permettre à la municipalité de faire pression sur le Mont.

Une commissaire demande si un rapport-préavis ferait réellement changer les choses, étant donné que la ville a déjà exploité plusieurs solutions, sans succès.

Des commissaires rappellent l'interpellation discutée le 14.09.2021 au conseil communal et dont la résolution, adoptée, souhaitait que la municipalité intervienne rapidement auprès de la commune du Mont-sur-Lausanne pour que le bouchon matinal disparaisse.

Conclusions de la commission :

<p><i>Vote :</i> Par 0 voix pour étude et communication et unanimité des voix pour étude et rapport-préavis, les membres de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. a) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.</p>

Lausanne, le 2 janvier 2022

La rapportrice :
Romane Benvenuti